

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 5 Frimaire, an VII.



Évasion faite par les Anglais au général Vaubois, commandant de l'isle de Malte. — Prochain mariage de la fille de Louis XVI avec le fils du ci-devant comte d'Artois. — Conclusum de la députation d'Empire, en réponse aux dernières notes des ministres français. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Grande victoire remportée par Passwan-Oglou. — Approbation de la résolution qui établit un impôt sur les portes et fenêtres.

ITALIE.

Extrait d'une lettre écrite par le capitaine Calbo à un membre du corps législatif, en date d'Otrante, le 25 brumaire.

L'isle de Gozzo s'est rendue aux anglais. Il n'y avait cent Français commandés par un lieutenant-colonel. Ils étoient assiégés par quatre mille hommes dans un château où ils ont résisté deux mois sans aucun moyen de défense.

L'isle de Malte est défendue par des forces suffisantes, commandée par le général Vaubois, qui ne paroît pas disposé à se rendre. Il a déjà été sommé deux fois. A la dernière sommation, il a répondu que sans doute ceux qui le faisoient ne savoient point que c'étoient des Français qui défendoient l'isle. A la seconde, le parlementaire français étoit un vaisseau de 74 canons. Le général Vaubois a écrit à l'amiral qu'il respectoit dans le vaisseau le capitaine qui l'amenoit; mais que si on lui renvoyoit pour parlementaire un vaisseau de cette force, il lui tireroit un boulet rouge; que, quant à la sommation, il répondoit qu'il avoit des vivres, de la poudre, des boulets; qu'avec cela, de braves gens ne se rendoient pas. Les Anglais n'espèrent guères se rendre maîtres de l'isle de Malte, tant que cet officier y commandera.

De Florence, le 18 brumaire.

Un nommé Soubirent a tenté dernièrement, à Livourne, de mettre le nom d'un respectable ministre de la république française à Paris dans une fautive lettre qu'il faisoit imprimer. La police l'a fait arrêter, ainsi que l'imprimeur, et leur avoir saisi toutes les feuilles.

Un libraire de cette ville a reçu de Venise une quantité de copies de l'Encyclopédie, ou mandement du patriarche de Constantinople, adressé aux habitans des îles ex-venitiennes, pour les animer contre les Français. On dit qu'il a été fait par ordre de la Porte, & qu'il respire la plus grande fureur. La police en ayant été instruite, a empêché qu'il ne s'en répandit dans le pays aucun exemplaire.

AUTRICHE.

De Vienne, le 19 brumaire.

Le grand-maître de l'ordre de Malte va publier un mémoire justificatif.

La fille de Louis XVI partira, le 29 de ce mois, pour se marier avec le fils du ci-devant comte d'Artois.

On dit que le prince de Repnin est disgracié.

Les Russes sont toujours immobiles.

On assure que dans le cas où la guerre éclateroit de nou-

veau, il sera adressé à l'armée une proclamation portant que tout soldat, sans aucune distinction, pourra parvenir, par son zèle & sa bravoure, aux grades militaires les plus élevés; que, d'un autre côté, la négligence dans le service, l'infidélité & autres délits seront jugés sur-le-champ, & la punition infligée dans les vingt-quatre heures, sans aucun recours au conseil aulique de guerre. Il y auroit à cet effet une commission particulière près de chaque armée.

Le baron Walter d'Aland, ministre résident de l'électeur de Mayence, est mort hier.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, le 28 brumaire.

La députation de l'Empire, dans sa séance d'hier, a délibéré sur les deux dernières notes des ministres français. Les avis ont été partagés; cependant, après deux épreuves, la majorité s'est réunie pour répondre ce qui suit:

1°. Que la déput. accepte comme un consentement obligatoire la déclaration faite par les ministres français dans leur dernière note, portant que les loix françaises sur l'émigration ne sont point applicables à la nation allemande, & qu'elles seront abrogées par la paix éventuelle, non-seulement envers les habitans des pays qui seront cédés, mais aussi envers ceux de tous les pays désignés comme allemands dans l'avant-dernière note de la députation d'Empire.

2°. Touchant les isles du Rhin, qu'elle consent, sous les conditions qui sont jointes à cette cession, que certaines isles du Rhin, situées sur la rive gauche du lit navigable, qui formoit la limite entre les deux états avant la guerre, appartiennent à la France.

3°. Qu'on insiste sur la conservation à l'Empire de l'isle de Buderich.

4°. Qu'on persiste à refuser la suppression du péage d'Esfeldt, & dans ce qu'on a dit à ce sujet dans les notes précédentes.

5°. Que l'on consent à la demande concernant l'existence politique des villes de Francfort, Hambourg & Bremen, sous la réserve néanmoins de tous les droits des autres villes impériales. (Sur cet article il y a eu égalité de voix.)

6°. Qu'on refuse de se charger de la partie des dettes que les ministres français n'ont point encore consenties à prendre à la charge des pays de la rive gauche.

7°. Qu'on persiste de plus fort sur le ravitaillement d'Ehrenbriststein, en observant que cette forteresse intéresse infiniment plus la sûreté de l'Empire que celle de la France.

La députation de l'Empire s'assemblera le 30, pour approuver le *conclusum* qui sera rédigé sur les bases énoncées ci-dessus.

A l'occasion de l'article d'Ehrenbreistein, le subdélégué autrichien s'est exprimé très-énergiquement. Il a soutenu que si le refus de laisser approvisionner cette place n'étoit même pas contraire aux conventions, il le seroit au moins à la suspension d'armes.

Dans le mémoire que les ministres prussiens ont remis, le 25 de ce mois, à la députation de l'Empire, ils réitérèrent leurs précédentes demandes relatives à l'Isle de Baderich & aux limites du Bas-Rhin. Le troisième objet dont on parle dans ce mémoire, est le péage d'Esfeldt. Les ministres y disent qu'il a été agréable au roi de voir que la négociation de la suppression de ce péage n'étant pas de la compétence de la députation pour la pacification de l'Empire, elle a été renvoyée à une convention particulière à faire avec celui qui en est le propriétaire.

Plus le gouvernement français est pénétré du désir viv & sincère de conclure la paix, ainsi que ses plénipotentiaires l'assurent à chaque occasion, plus il doit s'empreser d'éloigner des négociations de Rastadt toutes les discussions étrangères qui n'ont aucun rapport avec la guerre.

La députation prussienne déclare, dans une note qu'elle a remise sur cet objet à la légation française, que le roi leur maître ne consentira pas qu'on fasse des changemens dans la partie de l'Allemagne qui n'a pas été impliquée dans la guerre.

A l'occasion du péage d'Esfeldt, le ministre de Holstein-Oldembourg a remis une note à la députation. Il commence par y exposer que le produit de ce péage est employé aux réparations & à l'entretien du Wésér pour la navigation; en second lieu, qu'il fait partie des dédommagemens donnés à la maison de Holstein par les anciens traités, & qu'il est pour cette maison une propriété entrée dans les partages anciens; que toutes les branches de la maison de Holstein sont garantes de ces partages. Il insinue que la députation de l'Empire doit s'abstenir de connoître de cette affaire; & il met en cause la Russie, le Danemarck & la Suede. — Les députés des deux dernières puissances ont remis des notes à l'appui de celle d'Oldembourg. On prétend que le ministre de Russie à Stutgard pourra venir incessamment en donner une sur le même objet.

Il est arrivé hier un courrier extraordinaire aux ministres Français. Le bruit se répand qu'ils ont reçu les instructions les plus pacifiques, & notamment l'autorisation pour céder l'Isle de Baderich, demandée par la Prusse.

Demain, le citoyen Jean Debry, donne un grand dîner à toute la députation de l'Empire.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 brumaire.

Notre gouvernement a pris avec la Porte ottomane des engagements au moyen desquels il doit lui envoyer sur le champ un certain nombre d'ingénieurs & d'officiers de terre & de mer. Plusieurs ont déjà reçu ordre de se tenir prêts à partir, soit pour Constantinople, soit pour tout autre port que le grand-seigneur indiquera. On croit que le plan est de s'emparer d'Alexandrie, & de fortifier cette ville de manière à pouvoir servir de point de ralliement

aux beys & aux mameloucks, & les mettre en état de s'opposer aux efforts de Buonaparte pour s'établir en Egypte. Il est probable que sir Sydney Smith jouera un rôle dans cette occasion. *Le Tigre* qu'il monte a été obligé, par vents contraires, de rentrer à Torbay.

Les trois malles d'Irlande qui étoient en retard, sont arrivées ce matin.

Le vice-amiral Christ. Parker doit mettre à la voile dans peu de jours, pour aller se réunir au comte Saint-Vincent.

Il y a eu une insurrection à bord du *Captain*; 40 matelots, dont 39 sont des Irlandais-unis, ont été mis aux fers. Huit ont été pendus la semaine dernière à Plymouth. Les autres doivent être traduits devant une cour maritime à Portsmouth.

Notre état de marine qui vient d'être publié, comme il l'est tous les mois, porte le nombre des bâtimens actuellement en commission à 143 vaisseaux de ligne, 22 de 175 frégates, 313 corvettes: en tout 653 bâtimens de guerre. On construit dans ce moment 14 vaisseaux de ligne, 2 de 175 & 10 frégates.

Avant-hier, les principaux négocians & banquiers de la cité se sont assemblés à l'hôtel-de-ville, d'après l'invitation du lord-maire, pour y examiner le plan du conseil de l'échiquier pour la taxe des propriétés, & aux autres moyens d'en diminuer les inconvéniens.

On apprend de Lisbonne, que la princesse du Bragança est accouchée d'un prince, au palais de Queluz.

On lit ce qui suit dans le *The Courier*, journal militaire: « Toute l'Europe est occupée de préparatifs de guerre. Les troupes russes, autrichiennes, françaises, sont en mouvement. L'Italie est déjà désignée comme le théâtre de la guerre future. Mais la guerre va-t-elle donc recommencer? L'Autriche & la France, qui seules de toutes les puissances peuvent la déterminer, ne paroissent pas la vouloir. L'Autriche sur-tout en paroît fort éloignée, 1^o. parce qu'elle n'a point d'argent; 2^o. parce qu'elle craint de perdre; 3^o. parce qu'une seule campagne ne suffiroit pas; 4^o. parce que la Prusse semble résolue à ne pas sortir de sa neutralité ».

En conséquence des remontrances faites par l'ambassadeur américain, le gouvernement irlandais a fait notifier officiellement aux prisonniers d'état renfermés dans les prisons de Dublin, qu'ils ne pouvoient se rendre dans aucune partie des Etats-Unis, comme ils se le proposoient. On croit qu'ils seront transportés au Canada.

Les dernières nouvelles de New-York contiennent de tristes détails des ravages que fait la fièvre jaune sur ce continent. Des villes, la contagion s'est répandue dans les campagnes qu'elle dépeuplera entièrement, si l'hiver n'arrête pas ses progrès. La plus grande partie des maisons sont infestées à Philadelphie; il y meurt, ainsi qu'à New-York, à 70 personnes par jour, on entretient constamment dans les rues de grands feux pour purifier l'air. Boston, qui a échappé jusques-là aux horreurs de cette maladie pestilentielle, en est maintenant la victime comme les deux premières villes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Brest, le 29 brumaire.

Il est arrivé avant-hier en ce port des officiers de marine venant des prisons d'Angleterre: ils ont été échangés contre leur parole & amenés par un bâtiment neutre.

Ces officiers nous ont donné sur la division navale de Bompard, de nouveaux détails qui ont fait cesser l'ingratitude

ande causée par l'ignorance, où l'on étoit sur le sort de deux de nos frégates, *la Loire* & *la Résolue*. Ils nous ont appris qu'elles avoient été prises & conduites à Plymouth, ainsi que les autres qui ne sont pas rentrées en France. *La Loire*, capitaine Second, ne s'est rendue qu'à la dernière extrémité, après avoir contenu trois combats, dont un avec toute la division, & deux particuliers, dans l'un desquels elle avoit eu l'avantage; mais au troisième, contre un vaisseau rasé, nommé *l'Anson*, elle a été forcée d'amener, rasée comme un ponton. C'est dans cet honorable état qu'elle a été traînée en Angleterre. *La Résolue*, capitaine Bardeau, quoiqu' coulant bas d'eau, même avant la rencontre de l'ennemi, n'a pas fait une moins vigoureuse défense.

Le vaisseau *le Hoche* n'étoit point encore arrivé en Angleterre le jour du départ de ces officiers, le 25 courant. Sans doute le mauvais état où l'avoit réduit le combat glorieux, à l'issue duquel il a été pris, n'aura pas permis de lui faire faire le voyage.

La prise de la frégate *l'Immortalité*, ainsi que la mort du capitaine Legrand & du général Ménage, est confirmée. Une circonstance majeure, passée sous silence dans le rapport du combat, donné par les papiers anglais, c'est que, lorsqu'il y a eu le capitaine Legrand a abandonné la frégate anglaise, après l'avoir mise hors d'état de le poursuivre, il étoit chassé par trois vaisseaux, tous à sa vue.

De Bruxelles, le 30 brumaire.

La municipalité de Diest est arrivée hier ici. On croit qu'elle vient rendre compte de sa conduite à l'administration centrale, & lui donner des renseignemens sur l'armée des brigands.

La municipalité de Bruxelles vient d'enjoindre aux consuls de la première classe de se rassembler ce matin dans la cour du lieu où l'administration centrale tient ses séances, pour y être passés en revue. Elle rappelle la rigueur des loix envers ceux qui n'y obéiroient point.

DE PARIS, le 4 frimaire.

Le général Bruue est toujours à Paris. Tant ce qu'on en a dit de sa prétendue disgrâce étoit une fable. Il ne tirera pas à être employé; mais on ne sait pas précisément encore quelle sera sa nouvelle destination.

— Le nommé Clapier, infirmier à la maison nationale des Invalides, a été traduit au premier conseil de guerre de la 17^e division. Il étoit prévenu d'avoir couvert de manière fécale le visage d'un militaire confié à ses soins, au moment où ce malheureux avoit déjà le râle de la mort; & d'avoir frappé un capitaine âgé de 60 ans, infirme & impotent. Clapier a été condamné aujourd'hui à deux ans de fers.

— Bose, éditeur des *Mémoires de la citoyenne Roland*, est de retour de son consulat de New-York. Il apporte avec lui une précieuse collection de plantes, d'insectes, de vaisseaux & autres objets d'histoire naturelle. On l'attend nécessairement à Paris.

— Le banquier Dapont assure, en réponse aux reproches qui lui ont été adressés, que s'il a refusé des billets de la *caisse des comptes courans*, c'est au moment où cette caisse ne payoit plus à bureau ouvert, mais qu'aussi-tôt que la déclaration de solidarité des administrateurs & des actionnaires lui a été connue, il a pris dans tous les paiemens des billets de cette caisse & de celle du commerce.

— C'est sans fondement qu'on a répandu le bruit que le citoyen Lombard (de Langres) étoit rappelé de la Haye.

— L'administration centrale du département de la Seine, par son arrêté du 8 vendémiaire dernier, motivé sur l'article 356 de la constitution, a ordonné que tous les instituteurs et institutrices, tenant maison d'éducation, seroient examinés par le jury d'instruction publique, et qu'ils ne pourroient exercer leurs fonctions qu'après en avoir reçu l'autorisation du département de la Seine, laquelle ne leur sera délivrée qu'autant que l'avis du jury sur leur capacité, et celui de leur administration municipale sur leur moralité et leur civisme, leur seront avantageux.

— Une lettre de Berlin, en date du 20 brumaire, assure qu'il y est arrivé un courrier, apportant le consentement du directeur aux dernières demandes du roi de Prusse.

— L'ex-ministre Calonne & son frère se sont faits, à Londres, rédacteurs d'un journal français.

— Le roi d'Angleterre a permis à Nelson de porter à son chapeau l'aigrette que lui a donnée le grand-seigneur en place du panache qui ombrageoit la cocarde.

— Les lettres des bords du Mein, en date du 27 brumaire, portent que Passwan-Oglou, a remporté une nouvelle victoire sur les troupes ottomanes qui étoient sous Widdin, au nombre de 27 mille. Il a, dans la nuit du 2 brumaire, fait une sortie & attaqué ses ennemis avec tant de vigueur, qu'il les a culbutés, & en a laissé plusieurs mille sur le champ de bataille. Le capitain pacha a été obligé de mettre le feu à ses équipages & aux tentes de ses officiers, pour les empêcher de devenir la proie de son redoutable adversaire. Le surlendemain, il ne restoit plus de Turcs devant Widdin. Quelques gizes, entre autres celle d'Offen, dit même que les troupes ottomanes ont perdu toute leur artillerie; que deux pachas ont été tués, & que le capitain pacha s'est sauvé avec cinq personnes en Valachie.

Au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 4 frimaire, an 7.

J'ai lu, citoyen, dans une de vos feuilles, l'ordre du jour de l'armée d'Orient, en date du 7 fructidor, et je m'empresse de rétablir la vérité de certains faits relatifs aux malheurs de l'escadre française.

Il n'est pas vrai que le vaisseau *le Franklin* ait amené son pavillon, sans avoir éprouvé d'avaries, et ayant ses mâts debout.

Le combat a commencé pour ce vaisseau, à portée de pistolet, de six à six heures et demie du soir, avec deux vaisseaux anglais à sa droite. A sept heures, un troisième l'a combattu par sa gauche; et à huit heures un quatrième s'est entrecroisé sous son beaupré, parce que le vaisseau français, qui étoit de l'avant à lui, est tombé hors de la ligne par la rupture de ses cables. Dès lors, *le Franklin* a eu à combattre contre quatre vaisseaux ennemis, & quelque temps après, contre cinq, jusqu'à onze heures & demie que le citoyen Martinet crut devoir amener le pavillon, après avoir vu tous ses canons démontés, excepté trois; plus des deux tiers de l'équipage hors du combat; ayant eu le feu à bord quatre fois, ce qui a causé l'explosion d'un coffre plein de cartouche; le seul mâl de misaine debout, mais criblé, de manière, que les anglais ont été obligés de le scier.

Cette simple exposition des faits donne les moyens de conclure que ce vaisseau n'étoit pas sans avaries.

Signé, le contre-amiral BLANQUET.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 4 frimaire.

Un membre, par motion d'ordre, demande que le conseil s'occupe de déterminer, par une loi, l'époque à laquelle pourront être ouvertes les successions des prêtres déportés. Cette mesure, dit-il, est nécessaire pour mettre un terme à un grand nombre de contestations qui se sont élevées à ce sujet entre les citoyens.

D'une part on demande l'ordre du jour, & d'autre part le renvoi à une commission.

Le conseil consulté ne passe pas à l'ordre du jour.

Le président alloit remettre aux voix le renvoi à une commission, quand on a représenté qu'il en existe une saisie de l'examen dont il s'agit.

Le conseil renvoie le tout à cette dernière commission.

Il prononce ensuite sur les opérations d'un grand nombre d'assemblées primaires des départemens de l'Eure, de la Haute-Loire & des Hautes Pyrénées.

On reprend la discussion sur le projet de résolution tendant à réduire le nombre des cantons.

Plusieurs membres sont entendus pour & contre; les uns soutiennent que le projet est utile, économique, & qu'il ne blesse en rien la constitution; les autres, au contraire, le trouvent dangereux, contraire à l'acte constitutionnel, & ne présentant qu'une apparence trompeuse d'économie.

On demande la question préalable sur le projet. Plusieurs épreuves étant douteuses, on procède à l'appel nominal.

Le projet est rejeté par la question préalable, à la majorité de 145 voix contre 134.

Un secrétaire lit & le conseil adopte un projet d'arrêté délibéré dans le comité secret qui a eu lieu hier.

Cet arrêté porte qu'il sera fait un message au directoire exécutif, pour lui demander, 1°. des renseignemens sur la situation politique des départemens de l'Ouest; 2°. si les lois existantes sont suffisantes pour réprimer les brigandages & les complots liberticides.

Le président annonce un message du directoire exécutif, de nature à n'être lu qu'en secret.

Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 4 frimaire.

Lemenet propose d'approuver une résolution du 13 vendémiaire, portant que tout jugement, dont le dispositif portera qu'il a été rendu en dernier ressort, ne pourra être attaqué que par la voie de cassation.

Impression & ajournement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 11 brumaire, qui établit un impôt sur les portes et fenêtres.

Laussat combat la résolution à laquelle il reproche de ne conserver aucune proportion dans les taxes. Le millionnaire qui a cinquante fenêtres, paiera 40 ou 50 fr., somme beaucoup plus modique pour lui, que 60 cent. que sera obligé de payer un malheureux manoeuvre pour la porte qui lui permet de gagner son grabat, ou pour la fenêtre qui laisse parvenir jusqu'à lui quelques rayons du jour. L'Angleterre, où cette taxe a pris naissance, a eu grand soin d'en exempter la cabane du pauvre, avantage que n'a point la résolution.

Laussat calcule que cet impôt, loin de donner les millions qu'on en attend, s'éleva au plus à 7 millions. Il pense que cette taxe fera rechercher, de préférence, les petits logemens; ce qui, en dernière analyse, la fera presque uniquement porter sur les citoyens les plus nécessiteux.

Hugnet trouve que rien n'est si odieux qu'un impôt sur le jour & sur l'air. Il calcule que le produit de l'impôt ne s'éleva pas dans Paris au-delà de 300 mille francs; et en supposant que Paris soit le trentième de la population de la république, on en doit conclure qu'en totalité, cette taxe ne donnera pas plus de neuf millions, dont il faut encore retrancher un pour les frais de perception.

Cornet répond qu'il étoit en congé au moment où la résolution fut proposée au conseil des cinq cents; et que loin qu'on l'ait envisagée comme désastreuse, dans les départemens, on a trouvé qu'elle pesoit extrêmement peu sur les individus, et qu'elle étoit d'une perception facile.

Le conseil approuve la résolution.

Cailly fait approuver vingt-neuf résolutions qui statuent sur les opérations de diverses assemblées primaires et communales du département de la Seine-Inférieure.

Bourse du 4 frimaire.

Amsterdam.....60, 61 $\frac{1}{2}$.	Rente viagere.....
Idem cour.....58, 58 $\frac{1}{2}$.	Rente provis.....13 $\frac{1}{2}$.
Hambourg...193 $\frac{1}{2}$, 199 $\frac{1}{4}$.	Tiers cons.....11 f. 25 c.
Madrid.....11 f. 50 c.	Bon $\frac{2}{3}$1 f. 91 c.
Mad. effect.....14 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{2}$1 f. 85 c.
Cadix.....11 f. 50 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect.....14 f. 50 c.	Or fin.....
Gènes.....96 $\frac{3}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....50 f. 75 c.
Livourne.....105 $\frac{3}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....97 f. 25 c.
Bâle.....pair, 1 per.	Piastrs.....5 f. 34 c.
Geneve.....3 per.	Quadruple.....81 f. 75 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 75 c.
Marseille.....pair 10 j.	Guinée.....25 f. 25 c.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain.....35 f. 25 c.
Montpellier.....pair 15 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 390 à 400 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 306 fr. — Huile d'olive, 1 fr. 20 à 25 cent. — Café Martinique, 3 fr. — Café St-Domingue, 2 f. 75 à 85 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 35 à 50 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 30 à 40 c. — Sucre de Marseille, 95 c. — Coton du Levant, 2 fr. 50 c à 3 fr. — Coton des isles, 4 f. 50 c à 5 f. 50 c. — Sel, 0 f.

Histoire complète de la Révolution de France, pendant les assemblées constituante, législative & conventionnelle; précédée de l'exposé rapide des administrations successives qui l'ont dirigée par deux amis de la liberté; tome 15 & dernier. Prix, 2 fr. & franc de port 50 fr. Les tomes 7 à 15 se vendent séparément 2 fr., & 2 fr. 50 cent. franc de port chaque volume. A Paris, chez Bidault, libraire, rue Hautefeuille, n°. 19.

Cet ouvrage, dont les volumes ont paru successivement & ont été justement accueillis du public, forme actuellement un corps d'histoire complet de la révolution proprement dite, depuis son origine jusqu'à l'organisation du régime constitutionnel. On se propose de donner également l'histoire des événemens qui se sont passés depuis cette époque. Mais ces événemens étant encore très-récens, on craindroit, en les publiant très-prompement, d'affaiblir le caractère de vérité & d'impartialité qui distinguent cet ouvrage.

A. FRANÇOIS.